

TRIBUNE PÉDAGOGIQUE

La sincérité.— Notre confrère de *L'Ecole et la Famille* s'est demandé, il y a quelque temps, si la sincérité est une disposition naturelle. " Il est difficile de le savoir au juste," dit-il.

" En effet, à l'âge où l'enfant commence à se révéler par certains signes intelligibles, il a été victime de tant de tromperies, de tant de petits mensonges, qu'il connaît déjà la ruse par expérience. Il l'a apprise à ses dépens, et on la lui a enseignée ailleurs.

Les promesses fausses et les menaces vaines se chiffrent par un nombre incalculable, à tel point qu'à deux ans maint enfant sait, à n'en pas douter, que les paroles diffèrent sensiblement des actes.

Hélas ! on se croit forcé de l'abuser quelquefois dans son intérêt... *Qu'on y prenne bien garde !*

L'enfant à qui l'on a fait prendre de l'émétique en lui assurant que c'est excellent, n'oubliera pas la supercherie et ne la pardonnera pas de longtemps.

On a joué sur un coup de dé ; mais on peut avoir la certitude que la tricherie ne réussira pas lors d'une seconde épreuve : *manet repostum...*

Et comme, morale à part, le mensonge est utile à l'enfant pour parvenir à ses fins, tout naturellement, il sera porté à dissimuler à son tour, pour éviter les gronderies et les punitions qu'il redoute.

Rien de plus illogique que de lui prêcher la franchise, en lui donnant l'exemple de la duplicité.

Il ne dira pas tout haut : je fais comme mes parents... mais il le pensera.

Cette interpellation fort en usage : *Qui a fait cela ? Est-ce toi qui l'es permis telle chose ?* est aussi un dangereux encouragement à la dissimulation.

Au lieu de s'informer D'ABORD de ce qui s'est passé ; au lieu d'ouvrir une enquête préalable de façon à être exactement renseigné, on se contente, par négligence, de questionner le coupable supposé, en lui apprenant, par l'interrogation même, que l'on est dans le doute ou dans l'ignorance.

En sorte que si l'enfant ment, il a chance de n'être point puni !

Quelle tentation engageante !

Eh bien ! attendre de lui qu'il se dénonce, qu'il se trahisse et appelle enfin sur sa tête le châtimeut plutôt que de forfaire à la loyauté, c'est demander plus qu'on ne doit exiger, et souvent plus qu'il ne peut donner : un acte d'héroïsme après tout ! Qu'au moins, en cas d'aveu, on consente à une énorme réduction de la peine méritée, pour récompenser la bonne foi de l'enfant qui confesse honnêtement ses torts. Si en effet on n'établit pas une très grande différence dans la répression, l'enfant retiendra que sa candeur a été cause de son chagrin ; et il se promettra de ne plus renouveler une autre fois ses confidences.

On a remarqué que la tendance au mensonge est à son maximum vers quatre ou cinq ans."